

COMMISSION DE SURVEILLANCE DES OPERATIONS ELECTORALES (CSOE)**COMPTE-RENDU DU CONTRÔLE DE VALIDITE DES CANDIDATURES AU COMITÉ DIRECTEUR DE LA
FÉDÉRATION FRANÇAISE DES ÉCHECS****ELECTIONS DU SAMEDI 6 JUIN 2020**

Une délégation de la CSOE, composée de Mme Claire PERNOUD et de M. Jean BERTRAND, s'est rendue au siège de la FFE le mercredi 8 janvier 2020, afin d'y recueillir les plis déposés, ou envoyés, par les candidats à l'élection au comité directeur. Il leur a été remis deux enveloppes déposées par MM. KOUATLY et RELANGE.

Ces enveloppes, dont les rabats étaient collés et tamponnés, ne portaient pas de trace d'ouverture préalablement à cette remise. Elles confirmaient l'envoi sous format numérique des mêmes pièces, précaution prise pour tenir compte des aléas de circulation des moyens de transport.

Les listes ont été examinées au regard des règles de présentation des candidates et candidats, puis chaque candidature a été confrontée aux règles d'éligibilité et d'inéligibilité, prévues par les statuts fédéraux et le règlement intérieur. Enfin les candidatures qui le nécessitaient étaient toutes accompagnées des pièces justificatives requises. Ces constatations ont été approuvées à l'unanimité des membres présents lors d'une réunion téléphonique tenue ultérieurement.

1

De ces constatations la CSOE déclare valides l'ensemble des candidatures composant les listes déposées par MM. KOUATLY et RELANGE

Pour la CSOE, son président

Jean BERTRAND